TERRE D'ÉMERAUDE Sud Jura
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ... L'ESSENTIEL

DU 27/10/2026

La donnée, l'intelligence artificielle et les territoires connectés au service des collectivités



Lors du Conseil communautaire du 27 octobre 2026, Audrey Amery, d'UBIONE by UBICITÉ, et Aziz Sabri, du service Réseaux et Usages Numériques Territoriaux du Département du Jura, sont intervenus pour présenter les possibilités offertes par la donnée, l'intelligence artificielle et les territoires connectés.

L'objectif était de montrer comment ces outils peuvent répondre aux besoins concrets des communes et de l'intercommunalité : préserver les ressources, maîtriser les dépenses, faciliter le travail des agents et améliorer les services aux habitants.

La présentation a notamment expliqué le rôle des données recueillies sur le terrain. Des compteurs ou des capteurs peuvent, par exemple, suivre les consommations d'eau et d'énergie, mesurer la qualité de l'air dans les bâtiments ou connaître le niveau de remplissage des conteneurs à déchets. Ces informations permettent de mieux comprendre les usages, de repérer des anomalies et de cibler les interventions. L'intelligence artificielle peut compléter cette démarche en facilitant l'analyse des données et l'anticipation de certaines situations.

Plusieurs applications ont illustré ces possibilités : détecter plus rapidement les fuites d'eau, surveiller les installations d'assainissement à distance, réduire les consommations des bâtiments publics, adapter l'éclairage ou organiser les tournées de collecte en fonction des besoins réels. D'autres exemples concernaient les déplacements, le stationnement, le maintien à domicile, les interventions hivernales et la vidéoprotection.

Les intervenants ont également présenté l'intérêt de choisir des technologies adaptées à chaque usage et de mutualiser les équipements et les compétences. Cette approche doit permettre aux petites communes d'accéder à ces outils, en tenant compte des enjeux de cybersécurité et de maîtrise des données.

À l'issue de la présentation, les délégués communautaires présents ont pu indiquer les thématiques qu'ils souhaitaient approfondir ainsi que les éventuels besoins de leur commune. Ces contributions permettront de préparer un prochain atelier consacré à des cas pratiques et à la recherche de solutions adaptées au territoire.

À l'issue de l'atelier#2, les participants seront certifié.es par un badge **Elu.e Stratège du Numérique.**

Selon les investissements nécessaires à la mise en œuvre de ces actions, le Département du Jura peut également attribuer une aide financière pour accompagner les communes dans leurs projets.

UBIONE by UBICITE

jura LE DÉPARTEMENT

REPRÉSENTANTS – Élection du 3ème membre du Bureau communautaire

Florence Martelet, déléguée communautaire et Maire de Clairvaux-les-Lacs, a été élue 3ème membre du Bureau de Terre d'Émeraude Communauté.

Cette décision fait suite aux élections municipales de Clairvaux-les-Lacs qui se sont déroulées les 5 et 12 septembre dernier.

Cette élection permet de compléter le Bureau communautaire, qui compte 21 membres. Florence Martelet a pris ses fonctions dès son élection.



Un service mutualisé de secrétariat de mairie pour accompagner les communes

Lors de sa séance, le Conseil communautaire a validé la création d'un service mutualisé de secrétariat de mairie destiné aux communes membres de Terre d'Émeraude Communauté.

Ce service vise à apporter un soutien administratif ponctuel aux communes, notamment lorsqu'un(e) secrétaire de mairie est absent(e) pour maladie, en cas d'absence imprévue ou lors d'un surcroît temporaire d'activité. L'objectif est de permettre aux communes de poursuivre leurs démarches administratives et de garantir la continuité du service public.

Les interventions seront réalisées à distance, depuis les locaux de Terre d'Émeraude Communauté, pour les missions compatibles avec cette organisation.

Pour bénéficier du dispositif, les communes signeront une convention d'adhésion et verseront une participation annuelle de 300 €. Cette somme est destinée à financer notamment le travail préparatoire nécessaire pour connaître l'organisation de la mairie, ses outils et ses besoins, afin de pouvoir intervenir plus rapidement lorsqu'une demande est formulée.

Chaque intervention fera ensuite l'objet d'un accord précisant les missions à réaliser, leur durée, les modalités d'organisation et les conditions financières applicables.

